

Date : 27 Novembre 2014

De : Monsieur Sébastien LECORNU, Maire de Vernon – 1^{er} Vice-Président de la CAPE – Officier de Police Judiciaire

A : Mesdames / Messieurs les agents de la Police Municipale

Note sur les instructions pour l'action municipale de sécurité routière

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre les incivilités et la violence routière fait partie des priorités de notre action municipale en matière de sécurité. Les réunions de quartier que nous avons tenues, il y a quelques semaines, sont venues rappeler l'attente des vernonnais en la matière.

Cela me conduit à vous réitérer mes instructions, afin que l'action de la Police Municipale s'inscrive clairement en référence à des objectifs portés par l'équipe municipale, et soit bien comprise de nos administrés.

Notre priorité est la lutte contre la vitesse excessive, dangereuse et source d'un climat d'insécurité routière. A ce titre, je vous demande de procéder régulièrement, à des contrôles de vitesse, sur les voies les plus sensibles de notre commune (rue de Normandie, avenue de l'Ardèche, route de Chambray, route de Magny, rue Pierre Le Tellier, rue des Capucins, rue de Rouen, avenue de Paris, rue de Saint Marcel...), et de verbaliser les conduites dangereuses (absence du port de ceinture de sécurité...). **Vous dresserez mensuellement un bilan de cette action.** La plus grande attention devra être portée à la bonne coordination de ces contrôles avec la Police Nationale.

Ce volet répressif sera complété par le **déploiement de radars pédagogiques**. Leurs implantations se feront sur proposition conjointe de la Police Municipale et de la Direction des services techniques, validée par le Cabinet du Maire. Au terme de chaque période d'installation, **un bilan statistique commenté sera dressé par la Police Municipale**, sur la base des données récoltées et transmises par le service voirie.

La pratique de « points fixes » doit être régulière. Ils seront localisés selon un **planning établi mensuellement** et validé conjointement par la direction générale des services et le cabinet du Maire. Ces contrôles à caractère préventif (sans radar) assurent une présence visible du service et concourent à un climat de sécurité.

Le contrôle du stationnement sur voie publique est un autre axe d'intervention

de votre service. Pour être efficace et lisible pour les Vernonnais, cette mission de contrôle et verbalisation doit s'opérer avec discernement, c'est-à-dire en respectant les priorités de notre action municipale.

Ainsi, une attention soutenue doit être portée au stationnement en centre-ville. Notre objectif prioritaire est d'assurer le bon fonctionnement de nos capacités de stationnement, afin de maintenir l'attractivité commerciale de notre cœur d'agglomération et permettre aux Vernonnais d'accéder aux services de notre cœur de ville.

J'attends ensuite, que la présence quotidienne de notre service de Police Municipale permette **d'assurer la sécurité des enfants, et des parents, aux abords des groupes scolaires.** Cette présence s'inscrit dans un objectif de prévention et de rappel à l'ordre ; pour autant, les comportements d'automobilistes mettant en danger les personnes (trottoirs rendus inaccessibles, stationnement sur passages piétons...) devront être sanctionnés. Votre contrôle doit également être permanent aux abords de la **gare routière ou de la gare SNCF.**

Plus globalement, notre action répressive en matière de stationnement, doit viser **prioritairement les situations de mise en danger des personnes et d'atteinte manifeste à l'ordre public.** Je vous demande également d'être très vigilants au respect des conditions d'utilisation des places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Un bilan mensuel de cette action doit être établi.

L'année 2015, sera pour la Municipalité, l'occasion d'intensifier l'action en faveur de la sécurité routière. De nombreux services (affaires scolaires, services techniques, communication, évènementiel...) vont participer à l'action de la commune dans sa lutte contre l'insécurité routière, en lien avec l'ensemble de nos partenaires. La Police Municipale doit jouer un **rôle moteur** dans ce dispositif, au service des Vernonnais et de leur sécurité.

Je vous demande de mobiliser prioritairement les ressources du service, humaines et techniques, y compris la brigade cynophile, pour servir efficacement cette politique municipale.

Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de Cabinet, sous l'autorité du Maire et de Monsieur Valentin Lambert, Conseiller Municipal délégué, sont chargés de veiller à la mise en œuvre de ces directives.



Sébastien LECORNU
Maire de Vernon
1^{er} Vice-Président de la CAPE

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name and title of the Mayor.